Informations complémentaires sur les postes transférés

Le tableau 1 précise les hypothèses retenues quant aux principales unités du SSP contribuant aux transferts de postes vers Metz et Orléans. La contribution d'une unité ne signifie pas nécessairement que l'ensemble de ses postes sont appelés à être transférés. A contrario, certaines unités non listées ici (notamment unités « supports ») pourraient contribuer à la marge aux transferts de postes.

Si la proposition du rapport est retenue, la délimitation précise des postes transférés ainsi que le cadencement des transferts devront naturellement être arrêtés, dans une phase ultérieure, en concertation avec les responsables d'unités concernés.

Le tableau 2 détaille les contributions au centre statistique de Metz des directions régionales de l'Insee, tant au niveau des réseaux que des pôles de compétences. Ces contributions sont chiffrées en équivalent-temps plein (ETP), sur la base des documents de programmation 2007 pour les réseaux et de la programmation 2008 pour les pôles de compétence. [1]

Le reste du document décrit les contributeurs aux quatre piliers.

[1] Il est important de comprendre et de faire comprendre l'unité de mesure (ETP) de ces tableaux. En effet, la perception de la taille d'une unité de la part de ceux qui y travaillent ou en sont proches se fait naturellement en terme de personnes et non d'ETP. Sauf exception toujours possible, il n'y a donc pas d'erreur dans les tableaux, mais, le cas échéant, une différence de perception.

Tableau 1 : Détail des principales unités contribuant aux transferts de postes

	Principales unités contributrices*
POSTES TRANSFERES A METZ	
STATISTIQUES SOCIALES ET LOCALES	
Traitements de données administratives sur l'emploi et les revenus d'activité	Division EFA (DSDS) ; Réseaux Epure et Clap en DR ; pôles Dads (Bourgogne ; Champagne-Ardennes) ; pôle Epure (Pays de la Loire) ; pôle Emploi public (Bretagne) ; pôle Clap (Midi-Pyrénées)
Enquêtes sur les flux de main d'œuvre, les salaires, le secteur sanitaire et social (EMMO/DMMO, Ecmoss, Acemo, suivi des établissements sanitaires et sociaux)	Division SRA (DSDS) ; Réseau Ecmoss en DR ; Dépt SCS et Dépt Emploi (Dares) ; Bureau ESPAS, Bureau établissements de santé et DMSI (Drees)
Géoréférencement de données localisées	Division Etudes territoriales (yc. Psar Analyses urbaines) (DDAR) ; Réseau géolocalisation en DR ; pôle géolocalisation (Aquitaine) ; pôle Développement social urbain (Centre)
PRODUITS DE DIFFUSION	
Edition de publications (PAO) Ventes, promotion, facturation Conservation, Archivage	Département Offre éditoriale (DDAR) ; Insee Info Service (DDAR) ; Unité ressources documentaires et archivage (DDAR) ; Pôle Centre technique de documentation (Centre)
RESSOURCES HUMAINES	
Cellule juridique et RH de proximité Système de gestion du personnel et des rémunérations	Cellule statuts et affaires juridiques (DRH) ; Cellule communication interne (DRH) ; Division système de gestion et d'information du personnel (DRH) ; Division Administration et rémunérations centrales (DRH)
INFORMATIQUE	
Fonctions de production	CNI d'Aix ; CNI de Nantes ; CNI d'Orléans ; CNI de Paris
POSTES TRANSFERES A ORLEANS	
Statistiques d'entreprises de transport et de construction	Bureau Statistique des entreprises de la construction, Bureau statistique d'entreprises et des prix du transport, Bureau application et projets informatiques pour les statistiques (SOeS)

** au regard de l'organisation actuelle - Ces unités peuvent être concernées en totalité ou partie.*

DMMO

Acemo
Ecmos
EMMO
Enq Drees,

Tableau 2 :

Contribution détaillée des Directions régionales à la création du centre statistique de Metz

en ETP	Rationalisation réseau (Epure, Clap, Ecmoss, Géoloc)	Pôles	TOTAL	en % effectifs totaux
ALSACE	4	0	**4**	*3,4%*
AQUITAINE	5	5 (1)	**10**	*6,1%*
AUVERGNE	1	0	**1**	*1,1%*
BASSE-NORMANDIE	2	0	**2**	*1,9%*
BOURGOGNE	3	10 (2)	**12**	*8,1%*
BRETAGNE	2	5 (3)	**7**	*4,3%*
CENTRE	7	13 (4)	**20**	*11,5%*
CHAMPAGNE ARDENNE	3	10 (2)	**13**	*8,6%*
CORSE	1	0	**1**	*1,5%*
FRANCHE-COMTE	2	0	**2**	*2,7%*
HAUTE-NORMANDIE	3	0	**3**	*1,9%*
ILE DE France	10	0	**10**	*3,9%*
LA DIRAG	2	0	**2**	*1,2%*
LA REUNION	2	0	**2**	*2,0%*
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3	0	**3**	*2,2%*
LIMOUSIN	1	0	**1**	*1,1%*
LORRAINE	5	0	**5**	*3,6%*
MIDI-PYRENEES	10	4 (5)	**14**	*5,5%*
NORD, PAS DE CALAIS	5	0	**5**	*1,8%*
PAYS DE LA LOIRE	8	5 (6)	**13**	*3,3%*
PICARDIE	8	0	**8**	*7,9%*
POITOU-CHARENTE	2	0	**2**	*1,9%*
PROVENCE, COTE D'AZUR	9	0	**9**	*3,4%*
RHONE-ALPES	13	0	**13**	*4,6%*
TOUTES LES DR	**110**	**51**	**161**	***4,1%***

(1) Localisation géographique ; (2) Dads ; (3) Emploi fonction publique ;

(4) Devt social urbain ; Centre technique de documentation ; (5) Clap ; (6) Epure

Description détaillée du pilier « Statistiques sociales et locales »

Le pilier « Statistiques sociales et locales » serait composé de trois sous-ensembles, décrits ci-après.

1. Traitements de données administratives sur l'emploi et les revenus d'activités

Aujourd'hui, l'Insee produit des données sur l'emploi et les revenus d'activité à partir de données administratives diverses : Dads, bordereaux récapitulatifs de cotisation des Urssaf gérés par l'application Epure, fichiers de paie des agents de l'Etat, bordereaux de cotisations des particuliers-employeurs, non-salariés.

Le traitement de ces données (codification, apurement, mise en cohérence ...) est effectué par plusieurs applications (Epure, Clap...) et en large partie assuré par le réseau des Directions régionales selon des organisations diverses : pôles de compétence nationaux ou équipes dans toutes les régions[2]. La maîtrise d'ouvrage des projets et applications associés, la validation finale des données, l'animation du réseau, le lien avec les partenaires extérieurs de données et avec les utilisateurs aval sont principalement assurés par la DG de l'Insee et, dans une moindre mesure, par certains pôles de compétence nationaux[3].

Il existe une adhérence forte entre les divers traitements opérés sur ces données, du moins pour ce qui concerne la dimension « établissement ». Ainsi l'application Clap vise à mettre en cohérence au niveau établissement les effectifs provenant des Dads et d'Epure. Les effectifs « dégroupés » par établissement produits par cette application sont ensuite réintégrés dans les fichiers Dads mis à disposition des utilisateurs. Dans une logique de production, il apparaît donc naturel de rapprocher ces travaux au sein d'une même équipe, d'autant que la saisonnalité différente des divers travaux nécessite un tel regroupement : Epure demande des moyens importants chaque trimestre sur les deux premières semaines de traitement alors que

[2] Le traitement des Dads est effectué dans les pôles de compétence de Bourgogne et Champagne-Ardenne. Les fichiers de paie des agents de l'Etat sont traités dans un pôle en Bretagne. Le traitement des bordereaux de cotisation est assuré par l'application Epure et la mise en cohérence des informations par établissement au niveau local par l'application Clap, ces deux applications étant traitées par le réseau des directions régionales.

[3] Division « Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus d'activités » (EFA) du Département de l'emploi et des revenus d'activités et divisions « Statistiques régionales, locales et urbaines », à la DG-Insee et pôles de compétence Epure et Clap.

Clap est dans une logique de production annuelle et peut donc s'insérer hors des périodes de charge importante d'Epure. C'est du reste ainsi qu'est organisé le travail au sein des équipes en région. Toutefois, la dissémination de ce travail dans l'ensemble des directions régionales a atteint aujourd'hui ses limites, du fait des gains de productivité importants réalisés récemment sur l'exploitation Epure.

Un regroupement sur un seul site de l'ensemble des travaux d'exploitation des données administratives pourrait permettre des gains d'efficacité tout en préservant la cohérence et la complémentarité des activités. Ce regroupement semble d'autant plus possible que le travail d'apurement et de mise en cohérence des données au niveau établissement requiert moins une connaissance « terrain » du tissu productif local qu'une bonne connaissance des entreprises et des établissements de la zone géographique et sectorielle couverte dans les diverses sources. Cette connaissance pourrait être préservée dès lors que l'on confierait aux mêmes équipes le traitement de l'ensemble des fichiers d'emploi par établissement dans un périmètre à définir (croisement régions/secteurs, par exemple).

2. *Enquêtes sur les flux de main d'œuvre, les revenus d'activité et le secteur sanitaire et social*

En raisonnant par cercles de proximité, il y aurait une logique à regrouper sur un même site la collecte et l'exploitation des fichiers administratifs ou enquêtes sur le marché du travail et le secteur sanitaire et social permettant de compléter les informations contenues dans les Dads (enquête Ecmoss de l'Insee, enquêtes Acemo et EMMO de la Dares, fichiers DMMO conjointement exploités par la Dares et l'Insee, enquêtes sur les établissements du secteur sanitaire et social de la Drees). En effet, le traitement des Dads sur les lignes salariés (effectué actuellement dans deux pôles de compétence) pourrait être rapproché des travaux de mise en cohérence des informations sur les salariés effectués dans ces enquêtes, travaux qui nécessitent eux aussi une bonne connaissance de la législation sociale et fiscale. Ce rapprochement pourrait aussi permettre d'affiner le travail mené actuellement sur les dégroupements par établissements des effectifs des Dads, en mobilisant les informations complémentaires fournies par le traitement des lignes salariés des Dads.

Un pôle de la Dares en charge de la production et des premières exploitations des enquêtes Acemo et des enquêtes EMMO, fusionnées avec les DMMO, pourrait ainsi être créé. Un pôle

d'appui à la statistique sanitaire et sociale serait également mis en place par la Drees. Ce pôle serait en charge de la collecte et des premières valorisations des enquêtes auprès des établissements sociaux, médico-sociaux et de santé, des enquêtes sur les écoles de formation sanitaires et sociales, de l'expertise des Dads et autres sources administratives sur l'emploi des secteurs sanitaire et social et des travaux relatifs aux répertoires des professions et des établissements. La proximité du pôle de compétence « emploi public » de l'Insee, appelé également à rejoindre Metz, pourrait être source de synergies. En effet, les traitements des Dads des fonctions publiques hospitalière et territoriales effectués, à compter de 2009, par le pôle « emploi public » pourraient donner lieu à une mutualisation efficace. Le partage des savoirs en matière de statut de la fonction publique, mesures catégorielles et règles de la comptabilité publique pourrait également être un atout.

3. Géoréférencement de données localisées

Divers fichiers administratifs (Dads, DEFM, CAF, contrats aidés...) font aujourd'hui l'objet d'une géolocalisation permettant de produire des analyses au niveau infracommunal (territoires de la politique de la ville notamment)[4].

Intégrer dans le pilier « Statistiques sociales et locales » un pôle « géoréférencement de données localisées » permettrait d'unifier le système d'information national de production de données localisées sur l'emploi et les revenus d'activité, ce qui a été identifié comme un enjeu important du prochain moyen terme du Cnis. Ce pôle aurait toutefois une mission plus large de géoréférencement de toutes les sources ayant une pertinence territoriale : données relatives au marché du travail mais aussi relatives aux équipements, à l'éducation, à l'appareil productif ou au recensement de la population. Le géoréférencement des sources est en effet un enjeu majeur pour la statistique publique qui nécessite un investissement méthodologique important et des qualifications précises. L'efficacité de cet investissement nécessite de le concentrer en un lieu unique sur le territoire.

[4] Les travaux de géolocalisation des données administratives sont réalisées dans les équipes cartographiques des directions régionales ou dans les pôles Dads, sous pilotage du pôle cartographique de la DR d'Aquitaine et de la division « Etudes territoriales » du Département de l'Action régionale de la DG-Insee.

Corrélativement au regroupement des activités de collecte et de traitement des données décrites précédemment, il serait cohérent que la maîtrise d'ouvrage des divers projets rejoigne le centre messin. Pour que le pilier « statistiques sociales et locales » soit attractif pour les agents et pour préserver la forte complémentarité entre production et études, il serait également souhaitable que les valorisations de premier niveau (fichiers détails, produits sur mesure, documents méthodologiques associés, premiers résultats…) et, à plus long terme, une large partie des études sur ces sources soient effectuées localement.

Resteraient en revanche localisés à la DG ou dans les SSM parisiens les personnels en charge de la conception des projets de refonte car ceux-ci impliquent d'être en relation constante avec de nombreux interlocuteurs internes et externes, largement localisés à Paris. Il serait également nécessaire de garder à Paris une équipe restreinte en charge de la relation continue avec les propriétaires des données administratives (Acoss, Cnav, MSA…) et avec les partenaires et demandeurs institutionnels : cabinets ministériels, directions opérationnelles, partenaires sociaux, instances de concertation et d'expertise (COE, CAS…)...

La contribution des diverses unités du service statistique public à la création du pilier « Statistiques sociales et locales » est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Effectifs transférés			Effectifs des unités avant transfert			Effectifs transférés en proportion des effectifs totaux		
	Effectifs totaux	dont catégorie A	dont catégories B-C	Effectifs totaux	dont catégorie A	dont catégories B-C	% effectifs totaux	% des effectifs de A	% des effectifs de B-C
Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) et Département de l'Action Régionale (DAR) de l'Insee	30	17	13	244	159	85	12%	11%	15%
DARES	28	10	18	182	121	61	15%	8%	30%
DREES	23	11	12	164	123	41	14%	9%	29%

Encadré : Les principales applications et enquêtes concernées par la constitution du pilier « Statistiques sociales et locales »

1. Les principaux traitements de données administratives

1.1. Les Dads (Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée)

Les Dads sont exploitées exhaustivement depuis 1993 par l'Insee. L'apurement des Dads (codification de la catégorie socioprofessionnelle et de la commune de résidence, reprise de l'identification de l'établissement, contrôles de cohérence des lignes « salariés »...) est réalisé dans deux pôles de compétence (Reims et Dijon).

1.2. Epure (Extension du Projet Urssaf sur les Revenus et l'Emploi)

Les Bordereaux récapitulatifs de cotisations des Urssaf (mensuels pour les plus de 10 salariés et trimestriels pour les très petits établissements) sont exploitées trimestriellement par l'Insee depuis 1996 au niveau national, au moyen de l'application Epure. Le contrôle de cohérence des fichiers trimestriels est effectué au sein des équipes Olée (observation locale de l'emploi et des établissements) des directions régionales et dans un pôle de compétence situé à Nantes qui traite les entreprises multi-régionales et anime le réseau des directions régionales qui travaillent sur Epure. Depuis 2008, suite à la refonte d'Epure (Epure 2), les données des Urssaf sont complétés par les employeurs du régime agricole.

1.3. Salariés des particuliers employeurs

L'application relative aux salariés des particuliers employeurs traite depuis le 2ème semestre 2007 les bordereaux de cotisations des particuliers-employeurs transmis par la Cnav. Cette application doit produire ses premiers résultats fin 2008 et compléter ainsi, avec cette catégorie d'employeurs et de salariés, le champ Epure 2 et Dads.

1.4. Emploi public

Les fichiers de paie de la fonction publique sont exploités annuellement par l'Insee. Un projet d'exploitation trimestrielle de ces fichiers est en cours, ceux-ci ayant ensuite vocation à intégrer l'application Epure. A partir de 2009, le pôle Fonction publique de Rennes, qui traite aujourd'hui les fichiers de paie annuels, traitera également des Dads des établissements publics et des fonctions publiques hospitalière et territoriale.

1.5. Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

Clap est un système d'information de l'Insee visant à fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations. Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations provenant des Dads, des bordereaux de cotisations des Urssaf et des fichiers de paye des agents de l'Etat. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire d'Entreprises et d'Etablissements.

2. Les enquêtes

2.1. Ecmoss (Enquête Coût de la Main-d'Oeuvre et Structure des Salaires)

L'enquête coût de la main d'œuvre et structure des salaires, menée par l'Insee, est organisée autour d'un tronc commun annuel et d'un volet variable. Un cycle d'enquêtes Ecmoss est organisé sur 4 ans : 2 ans d'enquête structure des salaires puis deux ans d'enquête coût de la main d'œuvre. Il s'agit d'une enquête complémentaire aux Dads, permettant de détailler ou de compléter certaines variables contenues dans les Dads : décomposition de la rémunération annuelle entre salaire de base et primes, diplôme des salariés, heures supplémentaires, différents éléments du coût du travail…

2.2. Acemo (Activité et Conditions d'Emploi de la Main-d'œuvre)

Les enquêtes Acemo, collectées et exploitées par la Dares, sont organisées autour d'une enquête trimestrielle, mobilisée notamment pour les estimations trimestrielles d'emploi à 45

jours et la mesure de l'évolution des salaires de base et d'un dispositif d'enquêtes complémentaires, généralement annuelles, sur diverses thématiques : participation, intéressement ; répartition des salariés et conventions collectives ; négociation et représentation des salariés ; enquête sur les très petites entreprises ; organisation du temps de travail…

La Dares prévoit une refonte des enquêtes Acemo à l'horizon 2012 avec trois objectifs : mieux prendre en compte les évolutions de contexte et notamment l'insertion d'Acemo dans un système d'observation de l'emploi et des revenus récemment rénové (Dads-U, Ecmoss…) ; consolider le dispositif par simplification des processus de traitement ; alléger la charge pesant sur les entreprises.

2.3. EMMO-DMMO (Enquête sur les Mouvements de Main d'œuvre - Déclarations de Mouvements de Main d'œuvre)

La Dares effectue, en collaboration avec l'Insee, une exploitation statistique des déclarations mensuelles des mouvements de main-d'oeuvre (DMMO) dans les établissements de 50 salariés et plus. Elle réalise par ailleurs une enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 1 à 49 salariés (EMMO). Les informations ainsi collectées permettre de produire des analyses sur les flux de personnels hors intérim dans l'ensemble des établissements de 1 salarié ou plus.

La collecte des DMMO fait actuellement intervenir de nombreux acteurs qui travaillent dans les Directions départementales et les Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et dans les services d'inspection du travail des ministères en charge de l'agriculture et des transports. Un rapport de l'Igas de 2006, suivi d'un audit en 2007, avait conclu à l'utilité de centraliser, au niveau de la Dares, l'organisation de la collecte des DMMO.

2.4. Enquêtes sur le secteur sanitaire et social

La Drees mène régulièrement plusieurs enquêtes sur le secteur sanitaire et social : enquêtes sur les établissements et services sociaux et socio-éducatifs pour les enfants, les adultes et les familles en difficulté sociale ; enquêtes sur les établissements et services pour les enfants et

les adultes handicapés ; enquêtes auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, enquête administrative annuelle sur l'équipement et l'activité des établissements de santé publics et privés, enquêtes sur les écoles de formation sanitaires et sociales. Ces enquêtes collectent des données sur la structure, l'activité et le personnel des établissements et services et sur les caractéristiques des personnes accueillies et suivies. Ces données, qui complètent les informations contenues dans les Dads, permettent de disposer d'une bonne connaissance de l'offre dans le champ sanitaire et social.

Description du pilier « produits de diffusion »

Le pilier « produits de diffusion comprend trois fonctions décrites ci-après

1. ***la fonction Edition de publications*** *(13 postes)*

Au sein du département de l'offre éditoriale DOE, il s'agirait de délocaliser la fonction de préparation des publications papier sous PAO.

2. ***la fonction Ventes, promotion, facturation*** *(27 postes)*

Au sein de INSEE info services IIS, il s'agirait de délocaliser :

- une partie de la division Mercatique et commercialisation, en excluant les fonctions liées à l'écoute et aux enquêtes de satisfaction qui resteraient à Paris
- la partie de la division DOPS (orientation des produits standards) relevant de la fonction ventes-facturation
- une partie de la division grands comptes : celle des grands comptes SIRENE

3. ***la fonction de Conservation -archivage*** *(26 postes)*

Au sein de l'unité Ressources documentaires et archivage URDA, il s'agirait de délocaliser les fonctions d'achats, de catalogage et de conservation numérique historique de la division documentation, ainsi que la cellule « mise à disposition et archivage » (soit 19 postes)

Le Centre technique de documentation (DR du Centre) qui réalise le catalogage pour le compte des DR serait également intégré dans cette fonction à Metz (7 postes).

Description du pilier « ressources humaines »

Au sein du DRH seraient délocalisées:

au titre de la fonction Système de gestion du personnel et des rémunérations :

- la division « Administration et rémunérations centrales » (19 postes) et la division Système de gestion et d'information du personnel (16 postes). Ces deux divisions, mais surtout la dernière) auront à travailler sur le SIRH interministériel, projet qui devrait voir le jour à compter de 2012. Les personnes futurs utilisateurs de l'outil seraient en fonction à Metz au moment de sa mise en place.
-la cellule de Communication interne (soit 10 postes),

Au titre des fonctions juridiques et des fonctions de proximité

- la cellule Statuts et affaires juridiques (3 postes) et divers postes liés à la gestion de proximité qui devront être affectés en partie à Metz (7 postes).

Description du pilier « informatique »

Il s'agirait de concentrer à Metz tous les postes liés aux fonctions de production des centres informatiques d'Aix, Nantes, Orléans et Paris. Les fonctions de développement ne sont pas affectées sauf pour le centre d'Aix qui serait fermé. Un redéploiement des fonctions de développement d'Aix sera organisé.